



Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette (Québec), JOB 1S0

Téléphone : (819) 658-3660 Télécopieur : (819) 658-0985

Site web : saint-venant-de-paquette.org

Courriel : direction@saint-venant-de-paquette.ca

**Province de Québec
MRC de Coaticook
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 26-375

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a adopté le règlement numéro 26-375 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Venant-de-Paquette;

QUE l'original dudit règlement soit conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 5, chemin du Village à Saint-Venant-de-Paquette, où il peut être consulté durant les heures d'affaires.

QUE le règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Venant-de-Paquette, ce 5^e jour de mai 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par l'affichage d'une copie au babillard du Centre communautaire et sur le site Internet de la Municipalité, entre 9h00 et 16h00, le 5^e jour de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de mai 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière